

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	: FIRST IMPRESSION MANDARIN BURST MICRO AEROSOL
Autres moyens d'identification	: Sans objet
Utilisation recommandée	: Désodorisant d'atmosphère
Restrictions d'utilisation	: Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.
Information sur la dilution du produit	: Produit vendu prêt à être utilisé
Société	: Ecolab Co. 5105 Tomken Road Mississauga, Ontario Canada L4W 2X5 1-800-352-5326
Informations relatives aux soins d'urgence	: 1-800-328-0026 (US/Canada), 1-651-222-5352 (outside US)
Date d'émission	: 03/24/2016

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS
Classification SGH

Aérosols inflammables	: Catégorie 2
Irritation de la peau	: Catégorie 2
Irritation oculaire	: Catégorie 2A
Sensibilisation de la peau	: Sous-catégorie 1B
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique	: Catégorie 3 (Système nerveux central)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Avertissement

 Déclarations sur les risques : Aérosol inflammable.
 Provoque une irritation cutanée.
 Peut provoquer une allergie cutanée.
 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

 Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Se laver à fond la peau après avoir manipulé. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

FICHE SIGNALÉTIQUE

FIRST IMPRESSION MANDARIN BURST MICRO AEROSOL

ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Le mauvais emploi intentionnel de ce produit par son inhalation délibérée peut être nocif ou mortel.

Intervention:

CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. **EN CAS D'INHALATION :** Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Entreposage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Élimination:

Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers : Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance pure/mélange : Mélange

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
Fragrance	Ingrédient de propriété industrielle	10 - 30
d-Limonene	5989-27-5	10 - 30
2-méthyl-2,4-pentanediol	107-41-5	10 - 30
éthanol	64-17-5	10 - 30
propane	74-98-6	10 - 30
hydrocarbures aliphatiques	106-97-8	10 - 30
Perfume ingredient	112-31-2	1 - 5
conservateurs	128-37-0	1 - 5
Citral	5392-40-5	1 - 5

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Employez si possible un savon doux. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser. Faire appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais Traiter de façon symptomatique. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- Protection pour les : Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour

FICHE SIGNALÉTIQUE

FIRST IMPRESSION MANDARIN BURST MICRO AEROSOL

- secouristes : l'équipement de protection individuelle particulier.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur les effets sur la santé et les symptômes.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Contenant sous pression. Peut éclater s'il est chauffé.
Aérosols inflammables
- Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
oxydes de soufre
Oxydes de phosphore
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection personnelle.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
- Risque d'explosion. : Néra

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou souterraines.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Contenu sous pression. Ne pas perforer. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- Conditions de stockage sûres : Garder dans un endroit frais et bien aéré. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans des récipients étiquetés appropriés

FICHE SIGNALÉTIQUE

FIRST IMPRESSION MANDARIN BURST MICRO AEROSOL

Température d'entreposage : 5 °C à 45 °C

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type d'exposition	Concentration admissible	Base
d-Limonene	5989-27-5	TWA	20 ppm 111 mg/m ³	CAD AB OEL
2-methylpentane-2,4-diol	107-41-5	(c)	25 ppm 121 mg/m ³	CAD AB OEL
		C	25 ppm	CAD BC OEL
		C	25 ppm 121 mg/m ³	OEL (QUE)
2-méthyl-2,4-pentanediol	107-41-5	C	25 ppm	ACGIH
		C	25 ppm 125 mg/m ³	NIOSH REL
ethanol	64-17-5	TWA	1,000 ppm 1,880 mg/m ³	CAD AB OEL
		STEL	1,000 ppm	CAD BC OEL
		VME	1,000 ppm 1,880 mg/m ³	OEL (QUE)
éthanol	64-17-5	TWA	1,000 ppm 1,900 mg/m ³	NIOSH REL
		TWA	1,000 ppm 1,900 mg/m ³	OSHA P1
propane	74-98-6	TWA	1,000 ppm	CAD AB OEL
		TWA	1,000 ppm	CAD BC OEL
		VME	1,000 ppm 1,800 mg/m ³	OEL (QUE)
		TWA	1,000 ppm	CA ON OEL
propane	74-98-6	TWA	1,000 ppm 1,800 mg/m ³	NIOSH REL
		TWA	1,000 ppm 1,800 mg/m ³	OSHA P1
butane	106-97-8	TWA	1,000 ppm	CAD AB OEL
		TWA	600 ppm	CAD BC OEL
		STEL	750 ppm	CAD BC OEL
		VME	800 ppm 1,900 mg/m ³	OEL (QUE)
		TWA	800 ppm	CA ON OEL
hydrocarbures aliphatiques	106-97-8	TWA	800 ppm 1,900 mg/m ³	NIOSH REL
		STEL	1,000 ppm	ACGIH
2,6-ditert-butyl-p-cresol	128-37-0	TWA	10 mg/m ³	CAD AB OEL
		VME	10 mg/m ³	OEL (QUE)
		TWA (Inhalable vapour and aerosols)	2 mg/m ³	CAD BC OEL
conservateurs	128-37-0	TWA (Fraction inhalable et vapeur)	2 mg/m ³	ACGIH
		TWA	10 mg/m ³	NIOSH REL
Citral	5392-40-5	TWA (Fraction	5 ppm	ACGIH

FICHE SIGNALÉTIQUE

FIRST IMPRESSION MANDARIN BURST MICRO AEROSOL

		inhalable et vapeur)		
--	--	-------------------------	--	--

Mesures d'ordre technique : Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En raison de la forme et de l'emballage du produit, aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Protection des mains : En raison de la forme et de l'emballage du produit, aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Protection de la peau : En raison de la forme et de l'emballage du produit, aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire : En raison de la forme et de l'emballage du produit, aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver à fond la figure, les mains et la peau exposée après avoir manipulé.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: aérosol
Couleur	: clair, ambre
Odeur	: Parfums, Fragrances
pH	: 7.0, 100 %
Point d'éclair	: Sans objet, Entretien la combustion
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	: Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: 0.6 - 0.8
Solubilité dans l'eau	: Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible

FICHE SIGNALÉTIQUE

FIRST IMPRESSION MANDARIN BURST MICRO AEROSOL

Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible
poids moléculaire	: Donnée non disponible
COV (composés organiques volatils)	: Donnée non disponible
Chaleur de combustion	: 20.38 kJ/g

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	: Inconnu.
Produits incompatibles	: Inconnu.
Produits de décomposition dangereux	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre Oxydes de phosphore

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition : Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé

Yeux	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Peau	: Provoque une irritation de la peau. Peut causer une réaction allergique cutanée.
Ingestion	: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Inhalation	: L'inhalation peut affecter le système nerveux central. Le mauvais emploi intentionnel de ce produit par son inhalation délibérée peut être nocif ou mortel.
Exposition chronique	: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Évaluation de l'exposition humaine

FICHE SIGNALÉTIQUE

FIRST IMPRESSION MANDARIN BURST MICRO AEROSOL

Contact avec les yeux	: Rougeur, Douleur, Irritation
Contact avec la peau	: Rougeur, Irritation, Réactions allergiques
Ingestion	: Aucun symptôme connu ou prévu.
Inhalation	: Étourdissements, Somnolence

Toxicité

Produit

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: Donnée non disponible
Toxicité cutanée aiguë	: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Corrosion et/ou irritation de la peau	: Donnée non disponible
Lésion/irritation grave des yeux	: Donnée non disponible
Sensibilisation cutanée ou respiratoire	: Donnée non disponible
Cancérogénicité	: Donnée non disponible
Effets sur la reproduction	: Donnée non disponible
Mutagénécité de la cellule germinale	: Donnée non disponible
Tératogénicité	: Donnée non disponible
STOT - exposition unique	: Donnée non disponible
STOT - exposition répétée	: Donnée non disponible
Toxicité par aspiration	: Donnée non disponible

Composants

Toxicité aiguë par inhalation	: 2-méthyl-2,4-pentanediol 4 h CL50 Rat: > 1.1 mg/l
	éthanol 4 h CL50 Rat: 117 mg/l

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Effets sur l'environnement	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
----------------------------	--

Produit

Toxicité pour les poissons	: Donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: Donnée non disponible
Toxicité pour les algues	: Donnée non disponible

FICHE SIGNALÉTIQUE

FIRST IMPRESSION MANDARIN BURST MICRO AEROSOL

Composants

Toxicité pour les poissons : éthanol
96 h CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): > 100 mg/l

Citral
96 h CL50 Poissons: 6.78 mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : 2-méthyl-2,4-pentane-1,3-diol
48 h CE50 Daphnia (Daphnie): 2,800 mg/l

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à l'élimination : Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

Transport terrestre (TDG)

No. UN : 1950
Description des marchandises : AÉROSOLS
Classe : 2.1 (8)
Dangereux pour l'environnement : non

Transport maritime (IMDG/IMO)

No. UN : 1950
Description des : AEROSOLS

FICHE SIGNALÉTIQUE

FIRST IMPRESSION MANDARIN BURST MICRO AEROSOL

marchandises
Classe : 2.1 (8)
Polluant marin : non

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPH et la FS contient toutes les informations exigées par le RPH.

NPRI Composants : 2-méthyl-2-propanol
conservateurs

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

La Suisse. Substances nouvelles notifiées et communiquées :
non établi(e)

Inventaire des États-Unis TSCA :
Dans l'inventaire TSCA

Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :
Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :
non établi(e)

Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :
non établi(e)

Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :
non établi(e)

Japon. ISHL - Inventaire des substances chimiques (METI) :
non établi(e)

Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :
non établi(e)

Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :
non établi(e)

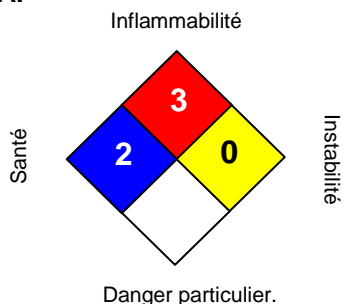
Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :
non établi(e)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

FICHE SIGNALÉTIQUE

FIRST IMPRESSION MANDARIN BURST MICRO AEROSOL

NFPA:



HMIS III:

SANTE	2*
INFLAMMABILITE	3
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 = Léger,
2 = Modéré, 3 = Elevé
4 = Extreme, * = Chronique

Date d'émission : 03/24/2016
Version : 1.1
Préparé par : Regulatory Affairs 1-800-352-5326

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.